

çais, et si, en arrivant au long Sault il voyait par des pistes fraîches qu'il en fut monté quelques uns depuis peu ; qui ne pourrait être que des français. Il détachera un ou deux canots avec un officier dans chacun pour les poursuivre, en toute diligence, jusqu'au Sault de la Chaudière, afin de tâcher à les attraper.

“ Nous remettant au surplus à sa bonne conduite pour faire réussir le dessein pour lequel je l'envoie.

“ Fait à Montréal, le 6 septembre 1697.

“ (Signé) Le Ch'er de CALLIERE ” (2)

Le 7 juillet 1711, le ministre prenait la peine d'écrire à M. Le Verrier de Rousson pour le blâmer de son défaut de zèle au service (3).

Le 21 juin 1712, le ministre écrivait à M. Le Verrier qu'il n'avait pu demander pour lui le commandement du fort de Chambly, attendu que ce poste ne devait pas être érigé en gouvernement.

En 1713, le 28 juin, M. Le Verrier était fait chevalier de Saint-Louis.

M. de Vaudreuil écrivait au ministre le 16 septembre 1714 :

“ J'ai reçu à Montréal suivant l'ordre de Sa Majesté et votre lettre du 3 juillet 1713 les sieurs Le Verrier et La Corne, chevaliers de St-Louis. Ils m'ont paru l'un et l'autre très sensibles à l'honneur que Sa Majesté avait bien voulu leur faire ” (4).

Une note anonyme de 1714 dit au sujet de M. Le Verrier :

“ Le sr. Le Verrier, Français. Sert depuis 1672, est le premier capitaine. A servi en France. Est assez bon officier et a de la dignité ” (5).

---

(2) Archives publiques du Canada, Correspondance générale, vol. 15.

(3) Richard, 1899, p. 434.

(4) Archives publiques du Canada, Correspondance générale, vol. 34.

(5) *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. I, p. 114.